

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance spéciale du Conseil de ville de la Ville du Lac St-Joseph, tenue en date du 11 octobre 2005, à 19h00, aux bureaux de la Municipalité, 1048 Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Blouin, Maire
- Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Robert Simard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

7198 - Ouverture de la séance

Monsieur Raymond Blouin, Maire, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

7199- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance spéciale du 11 octobre 2005 en y ajoutant le point suivant:

- Dommages suite aux pluies diluviennes du 26 septembre 2005 (7204);

7200 – Acceptation de la demande de dérogation mineure du 628, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 628, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph ;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 24 septembre 2005;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la dérogation mineure au 628, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

7201 – Acceptation de la demande de dérogation mineure du 630, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 630, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph ;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 24 septembre 2005;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la dérogation mineure au 630, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

7202 – Demande d'une dérogation mineure pour le 34, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph

Monsieur Robert Dessureault se présente devant le Conseil pour faire une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un deuxième garage sur sa propriété. Les conseillers communiquent par téléphone avec Monsieur Denis Bourgault, inspecteur municipal, pour avoir des précisions. Suite à ces explications, Messieurs Michel Croteau et O'Donnell Bédard concluent qu'il ne s'agit pas là d'un cas de dérogation mineure mais bien d'un changement de règlement. Ce point est reporté à la prochaine réunion.

7203 – Rapport concernant la gestion des matières résiduelles.

Monsieur Jacques Tessier nous fait part des informations reçues et nous informe que les cueillettes devraient être faites aux deux semaines à l'année et que ce ne serait plus possible le lundi. Il faudra transmettre nos demandes à l'entrepreneur qui aura le contrat.

7204 - Dommages suite aux pluies diluviennes du 26 septembre 2005

Monsieur Jacques Tessier informe les membres du Conseil des réparations à effectuer suite aux pluies diluviennes du 26 septembre 2005. Il y a des ponceaux à refaire soit en face du 854, il faudra grossir le tuyau de 36" à 48", un coût approximatif de 8 500\$, en face du 884, un tuyau de 24" à 40", un coût approximatif de 8 800\$ et en face du 904, un tuyau de 18" à 32", un coût approximatif de 7 000\$. Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité de procéder aux réparations de la route suite auxdits dommages.

7205- Levée de la séance

Il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h15.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Raymond Blouin
Maire